

Cacouna, le 12 octobre 2006

*Mme Monique Gélinas*  
*Coordonnatrice du secrétariat de la commission*  
*Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*  
*Édifice Lomer-Gouin*  
*575, rue Saint-Amable, bureau 2.10*  
*Québec (Québec) G1R 6A6*

Dans ce document, je traiterai des sujets se rapportant au dragage des sédiments de fond marin, de l'augmentation du bruit et finalement de la prolongation des heures de travaux qui passeraient d'un horaire de jour seulement, à un horaire de 24 heures sur 24.

Voici mes commentaires et suggestions concernant la demande d'Énergie Cacouna d'amender son projet qui devait être déposé sur le bureau du ministre au plus tard le 8 septembre 2006.

La dernière proposition sur les travaux de dragage demandé par Énergie Cacouna (en annexe Réf. : Les activités humaines et leurs principaux effets sur le milieu p. 4351 **Dragage** 3 ième paragraphe) « peut constituer une source de contamination lorsqu'il remet en circulation des substances toxiques qui autrement seraient isolées du milieu aquatique dans les couches profondes des sédiments ou encore confinées à des sites isolés de la circulation générale.»

Il serait, plus que, probable que ces mêmes sédiments contaminés aillent se déposer sur les œufs fraîchement pondus des frayères environnantes.

Comme l'on prévoit de faire de l'excavation sous marine et de l'enfoncement de pieux, la surface confinée au rayon des travaux devrait être siphonné à l'aide de pompes pour ne pas laisser s'échapper aucunes matières contaminées. Le tout devrait être pompé dans des barges puis, par la suite, être re-pompé dans des camions citernes prévues à ces fins. Et, finalement, être acheminé dans un centre de décontamination approuvé par le gouvernement du Québec.

Si je me réfère aux même document en annexe et des analyses qui avaient été faites en 1994-1998, à mon avis, les sédiments contaminés devraient en théorie être toujours présent dans le fond marin. (Réf. en annexe : Les activités humaine et leurs principaux effets sur le milieux p.4551 paragraphe : 4.2.2.1 - Contamination de l'eau) Il est dit « Les seules zones fortement contaminées par les métaux lourds dans le secteur d'étude ont été retrouvé dans les environs de Rivière-du-Loup où le mercure atteignait dans certains échantillons une concentration néfaste pour la majorité des organismes benthiques. Le niveau de contamination par le mercure en dehors de ces zones portuaires était modéré dans les parties amont et aval du secteur et relativement faible dans la zone mésohaline,

ce qui suggère que le fleuve et la rivière Saguenay étaient les principales sources de ce métal.»

Il est aussi dit « Les BPC charriés par le fleuve seraient retenus dans cette zone avec les matières en suspension qui sédimentent temporairement sur les battures. Des concentrations élevées de BPC retrouvées dans des zones portuaires (quai de Notre-Dame-du-Portage et port de Gros Cacouna) pourrait être associées à des sources locales.»

En ce qui a attrait au niveau de bruit, mentionné par Énergie Cacouna lors des audiences du BAPE, on y apporte, maintenant, de d'énormes changements. (Réf. Modification à la conception / Évaluation des impacts sur l'environnement août 2006 Énergie Cacouna.)

Au niveau du dynamitage normal, on se retrouverait à 143 Db comme prévu. Par contre, le bruit sera continu donc 24 heures sur 24.

En sachant qu'un remorqueur émet 108 Db. Le bruit qui sera entendu de ma résidence qui est situé à environ 1 kilomètre (coin de la route 132 et de l'avenue du Port), pour mes voisins immédiat et moi, jours et nuits sera de 101 Db. Ces bruits devront être multipliés par le nombre de remorqueurs nécessaire pour effectuer les travaux.

Au niveau des coups de frappe des marteaux sur les pieux le bruit est évalué à 179.3 Db et de ma résidence on entendra 163.8 Db.

Pour ces raisons majeures qui apportent des changements aussi drastique au projet initial d'Énergie Cacouna, je vous demande de procéder à la réouverture du BAPE par consultations publiques, en présence de commissaires, dans notre localité. Et ce, pour traiter des rajouts de dernière minute. Il est impératif que la population de Cacouna soit consultée publiquement et que si vous passez outre à ma recommandation, vous aurez fait en conséquence de créer un précédent concernant de tel projet.


En faveur d'un vrai développement durable  
Veuillez agréer Messieurs les Commissaire mes sentiments les meilleurs

Bertrand Gaudreau  
298, route 132 est  
Cacouna, (Québec)

Réf. : Bilan régional  
Rive sud de l'estuaire moyen du Saint-Laurent  
Zones d'intervention prioritaire 15,16, et 17  
Marc Gagnon et collaborateurs, avril 1998

**Transport maritime et activités portuaires.** Le transport maritime représente une source potentielle de pollution lors d'accidents maritimes, lors du rejet des eaux de lavage et de cales directement dans la mer ou encore au cours du transbordement et de l'entreposage de marchandises dans les ports.

Le déversement, en 1988, de 320 tonnes de pétrole brut léger par le pétrolier *Czantoria* accosté dans le port de Québec est le plus important enregistré dans le secteur d'étude. Sous l'effet des courants de marée et des vents, la nappe de pétrole s'est dispersée vers l'aval et a souillé la côte jusqu'aux battures de Montmagny et de l'île aux Grues. Les études de suivi de cet accident ont montré que les impacts de la contamination pétrolière ont été relativement faibles et ponctuels.

 **Dragage.** Le dragage d'entretien des ports, havres de pêche et marinas peut constituer une source de contamination lorsqu'il remet en circulation des substances toxiques qui autrement seraient isolées du milieu aquatique dans les couches profondes des sédiments ou encore confinées à des sites isolés de la circulation générale.

**Chasse (billes de plomb).** Les billes de plomb utilisées dans les cartouches de fusils de chasse peuvent constituer une source importante de contamination des sédiments et des organismes qui se nourrissent sur le fond, notamment les canards. L'utilisation de cartouches à billes non toxiques est obligatoire depuis 1996 dans les réserves nationales de faune, depuis 1997 à moins de 200 m des cours d'eau et plans d'eau et le sera dans toutes les situations à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1999.

#### **4.2.2 Effets des contaminants sur les ressources et les usages**

Les critères et les directives permettant d'évaluer dans quelle mesure les contaminants retrouvés dans l'eau, les sédiments et les organismes représentent un risque pour les organismes aquatiques et la santé humaine et limitent aussi certains usages sont décrits à l'annexe 2.

##### **4.2.2.1 Contamination de l'eau**

Les données récentes sur la qualité de l'eau du secteur d'étude sont très limitées. Au

des affluents ou du lit de l'estuaire moyen et de la faible importance des apports anthropiques locaux. Les seules zones fortement contaminées par les métaux lourds dans le secteur d'étude ont été retrouvées dans les environs de Rivière-du-Loup où le mercure atteignait dans certains échantillons une concentration néfaste pour la majorité des organismes benthiques. Le niveau de contamination par le mercure en dehors de ces zones portuaires était modéré dans les parties amont et aval du secteur et relativement faible dans la zone mésohaline, ce qui suggère que le fleuve et la rivière Saguenay étaient les principales sources de ce métal. Dans le cas du cuivre, une contamination modérée des sédiments a été observée à de nombreux endroits répartis le long de la rive sud. La contamination par le chrome, le nickel et le zinc diminue de l'amont vers l'aval et proviendrait surtout du fleuve alors que la contamination par le plomb était faible partout.

La sédimentation dans l'estuaire moyen n'étant que temporaire, il n'est pas possible d'établir une chronologie de la contamination à partir de carottes de sédiments. La comparaison de données recueillies en 1989-1990 avec d'autres datant de 1972-1974 suggère une diminution importante du niveau de contamination des sédiments du secteur d'étude par les métaux lourds.

Quant aux substances organochlorées, les données datant de 1989-1990 indiquent que le secteur d'étude était peu contaminé par les HAP et les pesticides organochlorés. Dans le cas des BPC, des concentrations supérieures à celles retrouvées dans le lac Saint-Pierre et l'estuaire maritime ont été mesurées dans les sédiments de la zone de turbidité maximale. Les BPC charriés par le fleuve seraient retenus dans cette zone avec les matières en suspension qui sédimentent temporairement sur les battures. Des concentrations élevées de BPC retrouvées dans des zones portuaires (quai de Notre-Dame-du-Portage et port de Gros-Cacouna) pourraient être associées à des sources locales.)

#### 4.2.2.3 Contamination de la chaîne alimentaire

Les organismes aquatiques ont la propriété d'accumuler certaines substances toxiques dans leur biomasse corporelle à des concentrations beaucoup plus élevées que celles retrouvées dans l'eau et les sédiments (bioconcentration). Il y a bioaccumulation d'un contaminant lorsque le taux d'assimilation de la substance est plus élevé que son taux d'élimination et que,